CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET D'UTILISATION (CGVU)

Prestations de Services – Cours de Qi Gong

IHJ Conseil et Mouvement

Article 1 : Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente et d'Utilisation (CGVU) s'appliquent à l'ensemble des prestations de services relatives aux cours de Qi Gong proposées par IHJ conseil et Mouvement ci-après dénommé « le Prestataire ». Tout client reconnaît avoir pris connaissance des présentes CGVU et les accepter sans réserve avant toute commande ou inscription.

Article 2 : Prestations et modalités de commande

Le Prestataire propose des cours de Qi Gong qui peuvent être dispensés de manière individuelle ou collective.
Préalablement à l'inscription ou à la vente, un devis écrit ou une proposition tarifaire est établi(e) par le Prestataire, détaillant la nature des cours, le calendrier, le choix de la formule par le client et le prix total. La validation de ce devis ou le paiement du cours vaut acceptation du contrat.

Article 3 : Modalités de choix de formules et d'engagement

Le client choisit la formule qui lui convient lors de la commande, conformément aux options présentées dans le devis ou la grille tarifaire :

- **Formule au Forfait (Trimestriel / Annuel / Carte de 10 séances) :** Le client s'engage sur la totalité de la période ou du nombre de séances définis. Le montant du forfait est dû dans son intégralité dès la souscription, quelles que soient les absences du client (sauf cas de force majeure médicale justifiée par certificat).

- **Formule à la Séance :** Le client réserve son cours à l'unité. Il s'engage à payer chaque séance individuellement selon les modalités définies à l'Article 4.

Article 4 : Tarifs et modalités de paiement

Les tarifs appliqués sont ceux en vigueur au jour de la commande, exprimés en Euros (€) [Optionnel : et nets de TVA / ou Toutes Taxes Comprises]. Ils correspondent strictement aux choix cochés ou validés sur le devis.
- Paiement du Forfait annuel : Le règlement s'effectue [au comptant lors de l'inscription / ou en 2 ou 3 fois sans frais selon l'accord validé sur le devis]. Soit 13 €/ séance à l'année X le nombre de séances en function des années.

- Paiement du Forfait carte de 10 séances: soit 14 €/ séance = 140 €
- Paiement à la Séance : Le règlement s'effectue [à la réservation / ou au plus tard au début de la séance concernée] soit 15 € la séance

- Moyens de paiement acceptés : [Espèces, Chèque, Virement bancaire].

Article 5: Annulation et report de séance

- Du fait du client: Toute séance à l'unité annulée moins de [24 heures] à l'avance par le client sera considérée comme due et ne pourra donner lieu à aucun remboursement ni report.

Toute séances comprises dans un forfait annuel reste dûes.

Le forfait carte de 10 séances ne peut dépasser une validité de 6 mois

- Du fait du Prestataire : En cas d'empêchement du Prestataire, ce dernier s'engage à en informer le client dans les meilleurs délais et à lui proposer une solution de report. Si aucun report n'est possible, la séance sera remboursée (au prorata pour les forfaits).

Article 6 : Condition physique et certificat médical

Le Qi Gong est une pratique corporelle énergétique. Le client est seul responsable de s'assurer que son état de santé est compatible avec la pratique du Qi Gong et doit tenir informé le prestataire d'un moindre problème de santé. Le prestataire est assure , RC pro pour tout dommage cause lors de la pratique du QiGong

Article 7 : Droit de rétractation (Vente à distance uniquement)

Conformément à la loi, en cas de souscription ou d'achat effectué à distance (par internet ou par téléphone), le client dispose d'un délai de 14 jours pour exercer son droit de rétractation, à compter de la conclusion du contrat. Toutefois, si le client demande

expressément à commencer les cours avant la fin de ce délai, il renonce à son droit de rétractation pour les séances déjà exécutées.

Article 8 : Règlement des litiges

Les présentes CGVU sont soumises au droit français. En cas de contestation ou de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent contrat, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable.
[Obligatoire pour les particuliers] : Conformément aux règles de la consommation, le client a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation dont les coordonnées sont : [Nom et adresse du médiateur choisi]. À défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents.